

REGLEMENT DU TRAIL DE TOURRTTES-SUR-LOUP

Version du vendredi 30 mars 2018

1. DEFINITION

Le Trail de Tourrettes-sur-Loup est une course pédestre empruntant un cheminement le plus naturel possible, à proximité de Tourrettes-sur-Loup et de Gourdon. Les courses au programme de l'édition **2018** sont les suivantes :

- Chrono du Paradis, le samedi 22 septembre
- Trail des Violettes, le dimanche 23 septembre
- **ONE&1 test event**, le dimanche 23 septembre
- Trail Trophée de Joelettes, le dimanche 23 septembre*

Le Défi du Loup est composé du Chrono du Paradis et du Trail des Violettes.

* Le Trail Trophée Joelettes est au programme du Trail de Tourrettes-sur-Loup, son règlement est édité par l'association Trail pour Tous et est disponible sur leur site <http://trailpourtous.fr/>

2. INSCRIPTIONS

2.1. Participation

- a) La participation au Chrono du Paradis et Trail des Violettes est individuelle,
- b) **La participation au ONE&1 test event se fait en équipe de 2 coureurs,**
- c) Le Trail de Tourrettes-sur-Loup est ouvert aux compétiteurs détenteurs d'une **licence en cours de validité** délivrée par la Fédération Française d'Athlétique (ou une autre fédération nationale reconnue par l'International Association of Athletics Federations) ou la Fédération Française de Triathlon (ou une autre fédération nationale reconnue par l'International Triathlon Union)
- d) Cette compétition est également accessible aux non licenciés. Un **certificat médical** d'aptitude à la pratique de la **course à pied en compétition** datant de moins de **365 jours** à la date de l'épreuve est à fournir
- e) Chaque participant doit être pleinement conscient de la longueur, et de la spécificité de l'épreuve, et d'être parfaitement entraîné pour cela. Il juger personnellement de ses propres capacités physiques en rapport aux conditions météorologiques
- f) **Âge minimum :**
 - Le Chrono du Paradis est ouvert aux participants âgés de 14 ans et plus (catégorie MINIME)
 - Le Trail des Violettes est ouvert aux participants âgés de 16 ans et plus (catégorie CADET-TE)

- Le **ONE&1 test event** est ouvert aux participants âgés de 20 ans et plus (catégorie ESPOIR)
- g) **Les inscriptions sont limitées à :**
 - Chrono du Paradis : **150 dossards** disponibles
 - Trail des Violettes : **300 dossards** disponibles
 - **ONE&1 test event** : **150 équipes** (soit 300 coureurs)
- h) L'inscription est nominative. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son inscription à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et exclura définitivement le concurrent ayant cédé son dossard ainsi que le concurrent en faisant usage dès lors qu'elle en aurait connaissance

2.2. Engagement

Toutes les inscriptions s'effectuent en ligne, sur le site internet

<http://www.traildetourrettesurloup.com/inscription/inscription-en-ligne>

Dans une démarche écologique, aucun engagement papier ne sera désormais accepté

2.3. Frais d'inscription

- a) Droits d'engagement course
 - Chrono du Paradis : 5€
 - Trail des Violettes : à partir de 12€*
 - Défi du Loup : à partir de 15€*
 - **ONE&1 test event** : à partir de 50€** par équipe

***Majoration** de 5€ par coureur à compter du **10 septembre inclus**.

****Majoration** de 5€ par équipe à compter du **10 septembre inclus**.

Les coureurs ayant une côte ITRA supérieure à 780, et les coureuses ayant une côte ITRA supérieure à 630 sont priés d'écrire à traildetourrettesurloup@gmail.com avant de s'inscrire.

- b) Transport **ONE&1 test event**

100 places de bus sont disponibles, **sur réservation lors de votre inscription**. Les deux bus partiront du parking de la Madeleine (Tourrettes-sur-Loup) le matin de la course, voir horaire sur le programme www.traildetourrettesurloup.com.

Les autres coureurs sont priés de s'organiser pour se déplacer par leurs propres moyens.

- c) Repas d'après course

Le repas d'après course est servi le dimanche, il ne s'adresse pas aux participants du Chrono du Paradis et concerne les participants et accompagnateurs du Trail des Violettes et **ONE&1 test event** ;

Dans une démarche écologique et afin d'éviter le gaspillage de masse des éditions précédentes, le repas n'est désormais plus inclus dans les droits d'engagement et doit être réservé au moment de votre inscription*. Le tarif est fixé à **5€/repas**, coureur ou accompagnateur. Lors du retrait des dossards, un bracelet **par repas réservé** sera remis à tous les coureurs concernés.

Le nombre de repas reservable est limité à 400 repas.

*** les inscrits à partir du vendredi 14 septembre inclus ne pourront plus réserver de repas**

2.4. Ouverture et clôture des inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 1^{er} août. Les inscriptions seront clôturées **le mercredi 19 septembre à 23h59** au plus tard, ou dès lors que le nombre de dossards disponibles (voir ci-dessus) est atteint. **Aucun dossard n'est délivré sur place.**

2.5. Retrait et attribution des dossards

Les numéros sont attribués par l'organisateur. Les dossards sont à retirer à partir de la veille de la course et au plus tard 1h avant le départ de votre course. **L'organisateur ne fournit pas d'épingles à nourrices.**

3. ANNULATION

Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'interrompre l'épreuve ou d'annuler. **Aucun remboursement ne sera effectué.**

4. MATERIEL

4.1. Obligatoire

- Lampe frontale chargée, pour le **ONE&1 test event** uniquement
- Téléphone portable allumé avec le numéro du PC Course : 0661162418
- Fiche précisant tout traitement médical en cours et les contre-indications – en cas de traitement médical uniquement
- Sifflet

4.2. Interdit

- **Les bâtons sont interdits pour le Chrono du Paradis**

4.3. Recommandé

- **GOBELET** ou tout récipient pouvant contenir du liquide ; dans une démarche écologique, aucun gobelet jetable n'est mis à la disposition des athlètes,
- Réserve d'eau (500mL minimum pour le Trail des Violettes et 1L minimum pour le **ONE&1 test event**)
- Réserve alimentaire
- Couverture de survie
- Tenue adaptée en fonction de la météo (couvre-chef, coupe-vent, ...)

4.4. Consignes

- Aucune consigne individuelle n'est prise en charge par l'organisation. Lors du Chrono du Paradis et **ONE&1 test event** uniquement, vous avez la possibilité de déposer vos affaires dans un grand bac qui sera acheminé à l'arrivée. L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

5. PARCOURS

- **Chrono du Paradis**, emprunte le chemin du Paradis entre le Pont-du-Loup et Gourdon (2,5km/500D+)
- **Trail des Violettes**, parcours de 15km et 750D+ environ
- **ONE&1 test event**, parcours de 36km et 1700D+ environ
- Les parcours sont disponibles sur le site www.traildetourrettesurloup.com
- Les concurrents doivent impérativement respecter les limites du parcours matérialisées par des rubalises, piquets et/ou flèches directionnelles. En cas de sortie du parcours, ils doivent reprendre le circuit là où ils l'ont quitté
- Le tracé à suivre obligatoirement est déterminé par le sentier, chemin, route existant ou jonction avec rubalise
- Les reconnaissances des parcours sont autorisées qu'à partir du 1^{er} septembre de l'année en cours, veillez à prendre vos précautions en consultant les arrêtés municipaux de chacune des communes traversées, relatif aux battues administratives et à la chasse,
- L'organisateur souhaite sensibiliser les participants au respect des propriétés agricoles et pastorales et demande aux participants d'éviter tout bruit inutile à proximité des troupeaux et recommande à chacun la lecture du guide « [Face aux chiens de protection, quelques réflexes à adopter](#) »
- Les parcours seront entièrement dé-balisés dans les jours suivant la manifestation

6. DÉROULEMENT

- Chrono du Paradis : contre la montre, départs individuels espacés de (30'' à 1' – à l'appréciation de l'organisation) dans l'ordre décroissant des numéros de dossard
- Trail des Violettes : départ en ligne
- **ONE&1 test event** : départ en ligne

Consultez le site <http://www.traildetourrettesurloup.com/infos-pratiques/programme-du-trail>

7. RAVITAILLEMENTS

Les courses se déroulent en semi-autosuffisance, des ravitaillements seront mis en place :

- Chrono du Paradis : à l'arrivée
- Trail des Violettes : 1 ravitaillement sur le parcours, puis à l'arrivée
- **ONE&1 test event** : 3 ravitaillements sur le parcours, puis à l'arrivée
- Les ravitaillements sont composés d'**eau** et de **fruits** uniquement.
- Les liquides sont dans des fontaines et/ou bouteilles. Aucun verre ou gobelet n'est disposé sur les tables de ravitaillement – même à l'arrivée,
- Les bénévoles ne sont pas tenus de remplir les récipients présentés par les concurrents,
- Les emplacements des ravitaillements sont indiqués sur les pages des Parcours du site www.traildetourrettesurloup.com,

8. SÉCURITÉ ET ÉTHIQUE SPORTIVE

- **Il est interdit à tout coureur d'emprunter le chemin du Paradis dans le sens descendant durant l'épreuve, la liaison doit s'effectuer avant le départ ou après l'arrivée du dernier concurrent ou via un itinéraire de substitution**
- Sur les rares portions de route, les coureurs sont tenus de respecter le code de la route et également la direction et consignes prévues par les organisateurs
- Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours
- Les secouristes sont habilités à mettre hors course tout coureur inapte à continuer l'épreuve, ainsi que faire évacuer et/ou hospitaliser les participants dont l'état de santé le nécessite
- En cas d'impossibilité de joindre le PC Course, appelez directement le 15
- Le participant qui abandonne remet son dossard à un signaleur. Il doit **IMPÉRATIVEMENT** prévenir l'organisation de son abandon
- Les conditions particulières de course portent le comité d'organisation à attirer l'attention des participants sur l'esprit sportif et responsable qui doit prédominer dans leurs actes, en particulier, prendre le temps d'informer le bénévole le plus proche à la vue d'un incident dont la gravité nécessite des soins. Les participants se doivent assistance mutuelle
- Le participant portant secours à un autre concurrent blessé avéré peut bénéficier d'un crédit temps sur demande
- Le crédit temps alloué correspond au temps écoulé entre le premier appel au numéro de secours et l'appel suivant la prise en charge par l'équipe de secours
- L'équipe de secours et/ou un bénévole attestera la position du concurrent et l'heure de son appel
- Les concurrents doivent adopter un code d'honneur de bonne conduite, de fair-play, notamment en cas de dépassement

9. CATÉGORIES

Les catégories d'âge sont consultables sur le lien suivant :

<http://www.athle.fr/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=25>

10. CLASSEMENTS

Les épreuves Chrono du Paradis, Trail des Violettes, **ONE&1 test event** et Défi du Loup donnent chacune lieu à un classement où chaque concurrent ayant franchi la ligne d'arrivée dans le temps imparti est classé.

6.1. Défi du Loup

- Pour chaque course, un nombre de points compris entre 1 et 500 est affecté aux personnes classées. Le vainqueur d'une course obtient 500 points. **Les concurrents suivants obtiennent un nombre de points proportionnel à leur écart avec le vainqueur**, selon la formule suivante : $500 - [100 * (\text{temps vainqueur} - \text{temps du concurrent}) / \text{temps vainqueur}]$
- Le classement du Défi du Loup est établi dans **l'ordre décroissant du cumul des points des deux épreuves**
- En cas d'égalité, l'athlète le plus jeune sera favorisé

Exemple :

	Temps		Points		
	Chrono du Paradis	Trail des Violettes	Chrono du Paradis	Trail des Violettes	Total
Temps de référence	18'38"	2h59'15"			
Dorian M.	21'01"	2h59'15"	487	500	987
Stéphane G.	21'03"	3h05'08"	487	496	983
Olivier D.	20'41"	3h09'25"	488	494	982
Nicolas M.	26'22"	3h14'28"	458	491	949

6.2. « Random Mile » by Inov8

Ce challenge dans la course récompense le et la participante le plus rapide sur portion **secrète** et commune aux parcours du Trail des Violettes et **ONE&1 test event**. En cas d'égalité entre deux coureurs, issus de courses différentes ; le coureur du **ONE&1 test event** sera récompensé. En cas d'égalité entre deux coureurs de la même course, le coureur le mieux classé au scratch sera récompensé.

11. BARRIÈRES HORAIRES

L'unique barrière horaire du **ONE&1 test event** est située au **kilomètre 25**, sur la piste du Chemin des Courmes. Les participants n'ayant pas atteint ce point après **4h30** de course restitueront leur dossard au commissaire de course en poste et rallieront l'arrivée via une piste forestière.

Au-delà des barrières horaires, les concurrents ne sont plus sous la responsabilité de l'organisation :

- Trail des Violettes : **3h30** de course maximum
- **ONE&1 test event** : **6h30** de course maximum

12. RÉCOMPENSES ET CÉRÉMONIES

Chrono du Paradis : Les 3 premiers du scratch homme et femme et le **1^{er} de chaque catégorie** homme et femme, sans cumul avec le scratch, sont récompensés

La cérémonie des récompenses se déroule à Gourdon, à l'issue de l'épreuve (voir programme sur www.traildetourrettesurloup.com)

- Les trois premiers scratchs sont appelés sur le podium,
 - puis les 3 premières femmes,
 - puis les femmes vainqueurs de leur catégorie de la plus jeune à la plus âgée sont appelées simultanément,
 - enfin les hommes vainqueurs de leur catégorie du plus jeune au plus âgé sont appelés simultanément,
-
- Défi du Loup et Trail des Violettes : Les 3 premiers du scratch homme et femme et le **1^{er} de chaque catégorie** homme et femme, sans cumul avec le scratch, sont récompensés,
 - **ONE&1 test event** : Les trois premiers duos homme, femme et mixte sont récompensés
 - **Random Mile by Inov-8** : le premier homme et la première femme est récompensé par notre partenaire Inov8

La cérémonie des récompenses se déroule à Tourrettes-sur-Loup, à l'issue de l'épreuve (voir programme sur www.traildetourrettesurloup.com)

Les concurrents du Trail des Violettes seront récompensés en premier, puis le Défi du Loup puis le **ONE&1 test event**, puis le **Random Mile by Inov-8**

- Les trois premiers scratchs sont appelés sur le podium,
- puis les 3 premières femmes
- puis les femmes vainqueurs de leur catégorie de la plus jeune à la plus âgée sont appelées simultanément,
- enfin les hommes vainqueurs de leur catégorie du plus jeune au plus âgé sont appelés simultanément,

13. RÉCLAMATIONS

- Toute infraction constatée par un membre de l'organisation ou bénévole ou rapportée par au moins un concurrent peut entraîner une pénalité
- L'autocontrôle garantit le déroulement en toute sportivité des compétitions en autorisant un participant à déposer une réclamation à l'encontre d'un concurrent qui s'expose à l'une des fautes donnant lieu à des pénalités (ci-dessous).
- La réclamation doit faire l'objet d'un écrit remis à l'organisateur dans un délai de 30 minutes à partir de l'arrivée du réclamant, comportant : résumé de l'incident, position sur le parcours et évaluation du temps gagné
- Tout concurrent mis en cause est entendu par l'organisateur

14. PÉNALITES

Fautes donnant lieu à des pénalités, allant de l'avertissement à la disqualification (à l'appréciation de l'organisateur) :

- Non-respect du code de la route
- Non suivi du parcours (coupe de sentier)
- Jet de détritus
- Non-respect d'autrui (organisation, bénévole, concurrent)
- Non-assistance à une personne en difficulté
- Défaut de dossard visible
- Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de course, d'un médecin ou d'un secouriste

15. ASSURANCES

- L'organisation souscrit à une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, et de celle de l'ensemble de l'équipe d'organisation ainsi que des participants.
- En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, la garantie correspondante est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à des tiers, à l'occasion du déroulement de la manifestation. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel, pendant la durée de l'épreuve, pour des participants régulièrement inscrits
- Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

16. DROIT À L'IMAGE

- Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image
- Chaque participant atteste être informé que, dans le cadre du Trail de Tourrettes-sur-Loup, qu'un aéronef télé-piloté peut se situer à une distance horizontale de moins de 30 mètres d'un concurrent
- Chaque participant atteste avoir été informé de la procédure définie par le télé-pilote en cas d'incident en vol de cet aéronef

17. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve par non-respect du règlement.